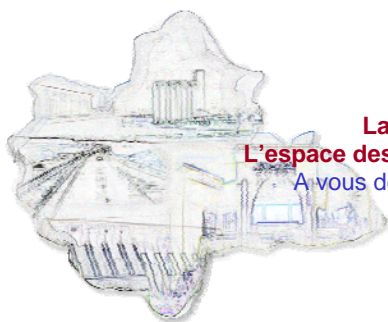


Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur



Centre Régional d'Investissement
Chaouia-Ouardigha

Bilan d'activités 2 0 0 4



La région Chaouia-Ouardigha
L'espace des opportunités du Maroc d'aujourd'hui
À vous de les saisir et à nous de vous servir

SOMMAIRE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU BILAN ANNUEL 2004	1
I. ANALYSE DES VISITES EFFECTUÉES AU CRI	7
II ACTIVITES DU GUICHET D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE	8
III. ACTIVITES DU GUICHET D'AIDE AUX INVESTISSEURS	10
IV. EVENEMENTS 2004	12
ANNEXES	14

Note de Synthèse Relative au Bilan Annuel 2004

Au titre de l'année 2004, la commission Régionale d siégeant à ce Centre a instruit favorablement 140 projets d'investissement (soit +4,5% par rapport à 2003) pour un montant global de 8,139 Milliards de Dhs (soit + 69% par rapport à 2003) et 9445 emplois prévus (soit +23% par rapport à 2003).

Le secteur industriel représente à lui seul 55 dossiers d'investissement (soit 39% de l'ensemble des projets autorisés) avec un montant d'investissement de 5.19 Milliards de Dhs (64% de l'investissement global) et 5335 emplois prévus (56,5% de l'ensemble de l'emploi prévu).

Au sujet de l'Industrie, il convient de préciser qu'elle est au coeur des axes stratégique du projet de plan quinquennal 2005-20 10, en cours d'élaboration. En effet, La région Chaouia-Ouardigha a pu attirer durant la période 2000-2004, 167 demandes d'investissement pour les projets industriels dont 66% ont été autorisés durant 2003 et 2004.

Cet essor industriel est du, principalement aux extensions effectuées par les entreprises à capital étranger (Lafarge, Holcim, Roca, Settavex, Caulliez, Beirsdorf, Eldin...) alors que les entreprises à capital Marocain, tendent vers la cessation et à la spéculation immobilière.

Par ailleurs, dans le cadre des activités du Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises, ce Centre a contribué à la création de 203 entreprises (soit une croissance de 103% par rapport à 2003).

Par la même occasion, le suivi des créations d'entreprises dans la région par l'Observatoire Régional de l'Economie a montré que la région a connu la création de 2133 entreprises (soit une croissance de 16,5% par rapport à 2003).

D'un autre côté, jouant son rôle de coordonnateur des actions visant la promotion de l'investissement régional, le Centre Régional d'Investissement de la région Chaouia Ouardigha a fortement contribué à des projets de développement régional à savoir:

- Le projet de réhabilitation des zones industrielles de la Province de Settat dont les travaux sont prévus au premier trimestre 2005.
- L'étude relative à la définition d'une stratégie de développement régional dont la première phase de diagnostic a été achevée.
- L'enquête foncière au niveau de la région Chaouia-Ouardigha qui a permis de recenser près de 34 000 Ha de terrains dans la région.
- La mise en place d'une cellule de suivi des entreprises en difficulté ayant contribué à la relance et la reprise d'une dizaine d'entreprises en fermeture ou en difficulté.

A ce sujet, il conviendrait souligner qu'en menant sa mission, ce Centre soulève des constats et des contraintes au développement régional dont notamment :

Le Manque de l'Information Statistique

L'information statistique régionale reste incomplète (Emploi, Economie. . . etc) voire absente, dans certains cas (PIB régional) entravant ainsi toutes stratégies nécessaires à tracer une visibilité en matière de croissance économique et sociale régionales. En effet, l'information fiable, régulière et adaptée aux besoins des agents socio économiques constitue l'un des atouts économiques permettant de tracer les politiques de développement sur tous les niveaux et assurant l'épanouissement de l'investissement tant régional que national.

Indisponibilité du Foncier Mobilisable à l'Industrie

Compte tenu de la forte dynamique d'investissement que connaissent les communes formant la première couronne de Casablanca dont notamment Lakhayta, Soualem, Berrechid... un effort d'identification de sites susceptibles d'abriter un nouveau pôle urbain et industriel a été réalisé et ce, en vue d'accompagner la croissance socio économiques que connaissent ces commune. Néanmoins, le programme de partenariat Public/Privé, lancé par le Ministère de l'Agriculture a touché un ensemble de sites identifiés, risquant ainsi de compromettre l'attractivité industrielle de la région. En effet, sur deux

années (2003 – 2004), 76 divers projets d'investissement (4,6 Milliards de Dhs et 5500 emplois prévus) y ont été autorisés. En outre, les 167 projets industriels autorisés depuis 2000, en majorité hors des zones industrielles, ont nécessité 760 ha de terres d'où l'urgente nécessité pour cette région, d'aménager de nouvelles zones industrielles susceptible d'absorber la forte demande sur les terrains à vocation industrielle.

Insuffisance des Subventions Gouvernementales à l'Aménagement des zones d'activités économiques

Malgré les dispositions de l'article 19 de la charte d'investissement visant l'encouragement de l'aménagement des zones industrielles, son impact reste insuffisant et ne touche pas les zones d'activité économiques qui devraient abriter les micro-industriels (ou métiers). Il y a lieu donc d'encourager l'aménagement de zones d'activité nécessaires à organiser les métiers hors des rues et des boulevards et ce, dans un cadre d'urbanisme industriel.

Problèmes Liés au Fonctionnement du Centre Régional d'Investissement

Malgré leur institution depuis le 09 janvier 2002 et les efforts déployés par eux pour refléter l'image d'une administration modernisant ses méthodes de travail et répondant aux exigences de performance, de productivité et de temps, les Centre régionaux d'Investissement rencontrent toujours des entraves externes liées aux autres administrations et aux textes législatifs en vigueur.

Contraintes:

Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises (GACE)

- a) Absence de représentations des acteurs concernés au sein du GACE (*Justice et Finances*) malgré l'écrit adressé par Monsieur le Premier Ministre aux différents ministères, les incitant à mettre à la disposition des CRI, en permanence, des représentants pour accomplir, sur place, toutes les formalités de création d'entreprises.
- b) Absence d'interlocuteur régional, ce qui induit une multiplicité d'interlocuteurs locaux (6 Tribunaux de Première Instance, Direction des impôts ne couvre pas la province de Benslimane).
- c) Désharmonisation en terme de procédure, coût ou nombre et nature des pièces pour l'accomplissement d'une même formalité et ce, d'un interlocuteur à un autre même dépendant d'un même Ministère (*Justice*).
- d) Refus du Ministère des Finance d'accomplir la formalité d'enregistrement des statuts au sein du CRI, et du Ministère de la Justice d'effectuer les formalités de dépôt et d'immatriculation au RC au sein du CRI.
- e) Lourdeur du Formulaire Unique.
- f) Le dédoublement des structures de création d'entreprises (passage non obligatoire par le CRI) contraigne la mise en place d'une base statistique fiable et exhaustive.
- g) Non reconnaissance du Formulaire Unique et du Bulletin de notification par les autres administrations et organismes (Conservation Foncière, Régie du Tabac, Banques...etc).

Guichet d'Aide aux investisseurs (GAI)

- a) Multiplication des décrets et circulaires régissant la Commission Régionale d'Investissement induisant ainsi l'instruction des dossiers d'investissement par trois commissions différentes :
 - La commission régionale chargée de certaines opérations foncières instituée par décret.
 - La commission des dérogations instituée par la circulaire conjointe entre le Ministère de l'Intérieur et le Ministère d'Urbanisme.
 - La commission régionale des investissements instituée par la Lettre Royale.

A ce sujet, il conviendrait préciser qu'un effort a été consenti par ce Centre consistant en la réunion de toutes les commissions dans le cadre de la Commission Régionale d'Investissement regroupant tous les services extérieurs concernés.

- b) Non exhaustivité des délégations de pouvoirs aux Walis.
- c) Absence d'interlocuteur régional : Domaines, Energie et Mines, Eaux et Forêts, Commerce et Industrie...

Propositions

a) Actions à court terme

1- Bulletin de notification des identifiants

Étant donné que tous les identifiants de l'entreprise figurent sur le Bulletin de notification des identifiants, celui-ci ne devrait pas constituer une pièce additionnelle à la multitude des pièces justifiant l'existence de l'entreprise. Aussi, il est proposé de donner à cette pièce une force probante, du moment qu'il est signé par le Directeur du CRI, et lui permettre de se substituer aux autres attestations puisque tous les identifiants y figurent.

2- Accomplissement de toutes les formalités au CRI

Étant donné que toutes les formalités ne sont pas effectuées au sein du CRI, les délais d'accomplissement demeurent non maîtrisés. Aussi, il y a lieu d'activer l'écrit de Monsieur le Premier ministre aux administrations concernées, au sujet de la mise à disposition des CRIs, de personnes ayant l'habileté d'accomplir, sur place, toutes les formalités nécessaires pour la création de l'entreprise.

3- Passage obligatoire et unique du CRI

Aux termes de l'article 37 de la loi 15-95 formant code de commerce, sont tenues de se faire immatriculer au registre du commerce, toutes les personnes physiques et morales, marocaines ou étrangères, exerçant une activité commerciale sur le territoire du Royaume.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles 7 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes et 2 de la loi 5-96 relative aux autres formes de sociétés, les sociétés quelle qu'en soit la forme, n'acquièrent la personnalité morale qu'à compter de leur immatriculation au registre de Commerce.

Néanmoins, l'immatriculation au registre de commerce n'est pas appliquée, concrètement sur le terrain, d'autant plus que les dispositions de l'article 62 de la loi 15-95, formant code de commerce, ne sont pas appliquées.

Aussi, et puisque les services des CRIs englobent toutes les inscriptions et immatriculations auxquelles les commerçants, aussi bien personnes morales que physiques, il y a lieu de décréter le passage obligatoire par le CRI et ses antennes au niveau provincial et communal.

D'un autre côté, ce passage obligatoire s'avère une nécessité impérieuse, à l'instar des expériences réussies dans des pays leaders dans le domaine de simplification des procédures et pour des raisons

- de minimisation des interlocuteurs vis-à-vis des investisseurs
- d'exhaustivité, de fiabilité et de maîtrise de l'information statistique.

La concrétisation de ce passage devra être oeuvrée en modifiant les articles : 31 de la loi 17-95 et articles 93, 95 de la loi 9-96 sur les autres formes de sociétés avec changement de l'indication au greffe du Tribunal par l'indication au CRI.

b) Actions à moyen terme

1 Adoption d'un identifiant unique pour l'entreprise au lieu d'une multitude d'identifiants

Au lieu des différents identifiants dont disposent les entreprises, il serait plus simple de leur attribuer un seul identifiant qui sera aussi un numéro de gestion et d'identification approuvé par toutes les

administrations et organismes. Il constituerait la référence officielle dans les échanges d'informations, la clé du dialogue entre les partenaires, le code d'accès aux données de l'entreprise. Ce numéro qui sera considéré comme le seul fil conducteur des informations qui circulent entre les administrations pourrait être composé comme suit :

L'identifiant Entreprise

Chaque personne physique ou morale reçoit un numéro de 9 chiffres qui est conservé durant toute la vie de l'entreprise. Il demeure le même, à la suite d'une cessation d'activité, d'un changement de lieu ou de nature d'activité, d'un changement de forme juridique ou de toute autre modification.

L'identifiant Établissement

Celui-ci composé de 14 chiffres : l'identifiant de l'entreprise suivi de 5 autres chiffres, demeure inchangé quelles que soient les modifications si l'établissement est toujours exploité par la même entreprise. Par contre, le changement d'adresse de l'établissement entraîne la modification de l'identifiant de l'établissement.

Il y a lieu donc d'adopter un décret relatif à mise en place d'un identifiant unique pour les entreprises et leurs établissements et d'un répertoire national qui sera alimenté par les saisies de données émanant des différents CRI du Royaume.

2- Refonte du Formulaire unique et du formalisme de constitution des sociétés

Dans une perspective de simplification et d'allègement, il est proposé de constituer une commission composée de représentants des CRIs, Justice, Commerce et Industrie...etc, qui sera chargée de la révision des textes et règlements régissant la création d'entreprises notamment le Code de Commerce, la loi sur la SA, la loi sur les autres formes de société, les arrêtés et décrets ministériels en la matière... etc. le Tableau, ci-joint, présente quelques propositions de refonte juridique du formalisme de constitution des sociétés.

TABLEAU DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS JURIDIQUES

Action	Référence	raison
Suppression de l'obligation d'indication du numéro de la patente pour l'immatriculation au registre de commerce.	Articles 42 et 45 de la loi 15-95 formant code de commerce	Cette obligation fait que l'immatriculation au registre de commerce ne peut être effectuée qu'après inscription à l'impôt des patentes. Aussi, pour des raisons de simplification et d'allègement, en vue de réduire au maximum le délai de constitution des entreprises, il y a lieu de supprimer l'impérativité de succession d'attribution des identifiants
Suppression de la déclaration de conformité	Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, article 31, premièrement.	Cette déclaration est sans raison du moment que loi 17-95 (article 178) prévoit des amendes allant de 4.000 Dhs à 20.000 Dhs à l'égard des fondateurs, membres des organes d'administration, de direction ou de gestion, n'ayant pas accompli régulièrement les formalités de constitution. Nul n'est sensé ignorer la loi.
Suppression de la publicité après immatriculation au registre de commerce et garder la publicité avant immatriculation avec indication du greffe du tribunal où la société sera immatriculée.	Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, article 33.	La publicité peut être effectuée : Par dépôt des pièces légales au greffe Et par publication au JAL Et ce, pour préservation des droits des tiers. Aussi, la publicité, après immatriculation au Registre de Commerce et achèvement des formalités légales de constitution, <u>(ce qui donne la personnalité morale à l'entité créée)</u> ne jouera plus ce rôle.
Suppression de l'indication des succursales pour une société en constitution.	7ièmement de l'article 42 et 5èmement de l'article 45 de la loi 15-95 formant code de commerce	Une société n'acquiert la personnalité morale qu'après immatriculation au registre de commerce. De plus une société en constitution ne peut avoir des succursales. Aussi l'indication des succursales pour une société en constitution n'a nullement raison d'être. Cette suppression permettra d'alléger davantage le formulaire unique
Harmonisation de la procédure d'immatriculation au registre de commerce aussi bien pour la SA que pour les autres formes de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les articles 31 et 32 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes ✚ Les articles 95 et 96 de la loi 9-96 relative aux autres formes de sociétés 	Pour les SA, la publicité avant immatriculation fait référence au Tribunal où la société sera immatriculé, ce qui simplifie la procédure qui consiste en dépôt des pièces et immatriculation de la société dans la même phase. Concernant la SARL, la Publicité

		<p>dans le J.A.L fait référence au numéro de dépôt des pièces au greffe, ce qui induit que la procédure de dépôt doit être suivie de l'insertion au JAL et au BO(ce qui prend 2 à 4 jours) et ensuite l'immatriculation.</p> <p>Aussi, il est proposé de ramener la procédure de publicité pour les autres formes de sociétés à celle suivie pour la constitution de la SA.</p>
Suppression du certificat négatif comme pièce à présenter pour l'immatriculation au registre de commerce et se limiter à l'indication au numéro du ce certificat au formulaire unique	accompagner la dite déclaration Arrêté du Ministre de la justice n°106-97 du 9 ramadan 1417 définissant les formulaires de la déclaration d'inscription au registre du commerce et fixant la liste des actes et pièces justificatifs devant	Du moment que les CRI sont connectés à la base de données de l'OMPIC, la simple indication au numéro du CN et sa saisie dans l'application informatique pourra importer, de la BD OMPIC, toutes les données relatifs à l'entreprise.
Suppression du certificat attestant la réalité de l'établissement délivré par l'autorité diplomatique ou consulaire dont relève la société mère, pour la création de succursales au Maroc	accompagner la dite déclaration Arrêté du Ministre de la justice n°106-97 du 9 ramadan 1417 définissant les formulaires de la déclaration d'inscription au registre du commerce et fixant la liste des actes et pièces justificatifs devant	Ce certificat n'est pas connu par les autorités diplomatiques étrangères et son exigence induit des retards énormes dans la création d'activités.

I. Analyse des visites effectuées au CRI

Durant l'année 2004, le CRI chaouia-ouardigha a reçu plusieurs visites de la part de différents segments de clients dont :

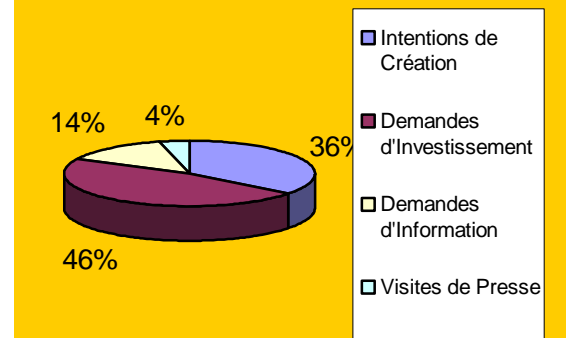
- 46% des visiteurs ont été encadrés par le Guichet d'Aide aux Investisseurs. Ces visites concernent le dépôt de dossiers d'investissement.

- 36% des fréquentations du CRI sont attribuées à la clientèle concernée par l'acte de créations d'entreprises. Les demandes de création sont formulées directement auprès du Guichet d'Aide à la Création d'Entreprises, ou déposées par l'intermédiaire des notaires et fiduciaires.

- 14% sont des demandeurs d'informations. Il s'agit majoritairement d'enseignants et d'étudiants de différentes institutions de la Région, notamment l'Université Hassan 1^{er}, l'Ecole Nationale de Gestion et de Commerce, et l'Institut Supérieur de Technologie Appliquée, et qui font appel au CRI pour documenter leurs travaux de recherche ou accomplir leurs stages de formation.

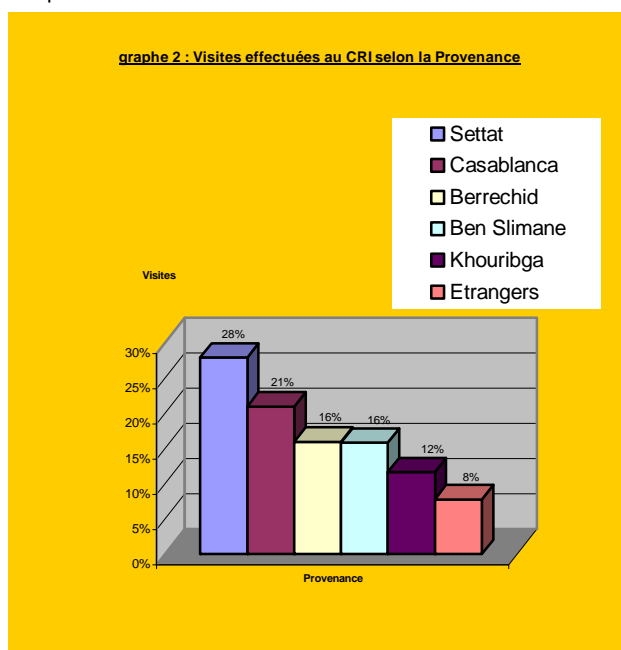
- 4% des visites effectuées au CRI est attribuée aux représentants de différents organes de Presse nationale et internationale, constituent de l'ensemble des fréquentations. Il s'agit de l'un des moyens de concrétisation de la politique de proximité et d'ouverture pour laquelle le CRI a optée depuis son démarrage. Par ailleurs, ces visites sont enrichies de rencontres et de points de presse, tenues au profit des entrepreneurs et des investisseurs dans la Région.

graphe 1 : Visites effectuées au CRI Selon l'Objet



Répartition des visites selon la Provenance

La répartition des visites effectuées au CRI selon la provenance, montre une nette dominance des visites en provenance des villes de la Province de Settat, avec 28% et 16% respectivement pour Settat et Berrechid. Ce constat peut s'expliquer à la fois par la proximité des deux villes du siège du Centre Régional d'Investissement de la Région Chaouia-Ouardigha, et par l'émergence d'importantes activités économiques au niveau de ces villes.



Un nombre assez important de visiteurs du CRI sont en provenance de Casablanca, représentant 21% de la clientèle du CRI est lié au bon nombre d'investisseurs et d'entrepreneurs établis initialement à Casablanca, qui ont tendance à étendre leurs activités sur la Région Chaouia-Ouardigha, surtout au niveau de la couronne constitué des communes de Berrechid, deroua, sidi-rahah, Khkayta, had soulem, bouznika et mansouria, reconnues pour leur potentiel touristique et industriel et la disponibilité du foncier offert.

II Activités du guichet d'aide à la création d'Entreprise

II-1Création d'entreprises

Une progression de **16.5%** par rapport à 2003 Dans la région :

Au cours de l'année 2004, et selon les données de l'observatoire Régional économique mis en place par le CRI, la région chaouia-ouarghga a connu la création de 2133 entreprises soit une progression de 16.5% par rapport à 2003. 54,8% de ces créations ont été enregistrés dans la province de Settat, 31,5% dans la province de Khouribga et 13,5% dans la province de Benslimane.

La plus importante progression est enregistrée dans le ressort du tribunal de berrechid avec **33,5%** .ce qui confirme encore une fois l'attractivité qu'offre cette zone en raison de sa proximité de grandes infrastructures de base,et de la métropole casablanca.

Le guichet d'aide à la création d'entreprise relevant de ce centre a instruit 203 créations conte 100 enregistrées en 2003 soit **une progression de 103%** grâce à l'effort de communication de communication d'une part et l'ouverture d'une antenne provinciale du centre régional d'investissement à khouribga .

La répartition sectorielle de ces 203 entreprises créées via le CRI montre une dominance des services avec 110 entreprises soit 54,2% suivi du commerce avec 48 entreprises du total soit 23,6%

Tab. 1 : répartition sectorielle des créations d'entreprises instruits par le CRI

	C	I	S	BTP	EM	Total
Settat	15	8	37	11	0	71
Berrechid	26	7	54	9	2	98
Ben Ahmed	1	0	1	1	0	3
Khouribga	1	2	16	1	0	20
Oued Zem	1	0	0	0	0	1
Ben Slimane	4	0	2	4	0	10
Total	48	17	110	26	2	203

- C : Commerce, - I : Industrie, - S : Services, - BTP : Bâtiment et , travaux Publics, - EM : Energie et Mines

L'analyse de l'évolution spatiale des créations via le CRI montre une évolution importante de 15% des entreprises relevant de la compétence du tribunal de première instance (TPI) de Settat par rapport à l'année 2003 et de 92,1% relèvent du TPI de Berrechid, 50% relèvent du TPI de Ben Ahmed, 185,7% relèvent du TPI de Khouribga. (grâce à l'ouverture de l'antenne CRI) et enfin 66,6% qui relèvent du TPI de Benslimane.

Tab 2 : Evolution de Création d'Entreprise par Province

		2003	2004	Evolution
Province de Settat	Settat	33	71	115,1%
	Berrechid	51	98	92,1%
	Ben Ahmed	2	3	50%
	Total province	86	172	100%
Province Khouribga	Khouribga	7	20	185,71
	Oued Zem	1	1	0%
	Total province	8	21	162,5%
Province Benslimane	Benslimane	6	10	66,6%
	Total province	6	10	66,6%
Région Chaouia-Ouarghga		100	203	103%

II-2 Certificat négatif (CN)**Forte progression dans la province de settat suivi de la province de Khouribga**

Tab 3 : CN délivrés dans la région

	2003	2004	Evolution
Province de SETTAT	218	297	36,2%
Province de KHOURIBGA	211	227	7,5%
Province de BENSLIMANE	71	71	0%
Antenne CRI	192	203	5,7%
TOTAL	692	798	15,3%

798 certificats négatifs délivrés dans la région Chaouia-Ouarghga au titre de l'année 2004 contre 692 en 2003 soit une évolution de 15,3% répartis dans le tableau 3. La plus grande progression a été enregistrée dans le province de settat avec 36,2% suivi de la province de Khouribga avec 7,5% alors que la province de Benslimane a stagné

Répartition forme juridique

433 de ces certificats négatifs sont des personnes physiques soit 54,3% et 365 sont des personnes morales.

Tab 4 : CN délivrés par forme juridique et par lieu de délivrance

	DPCI SETTAT	DPCI KHOURIBGA	DPCI BENSLIMANE	Antenne OMPICa au CRI	TOTAL
SA	1	0	0	1	2
SARL	62	85	19	79	245
SNC	47	20	3	36	106
PP	178	121	47	87	433
Autres	9	0	2	0	11
TOTAL	297	227	71	203	798

DPCI : Délégation provinciale du commerce et d'Industrie

La répartition géographique des CN délivrés dans la région chaouia-Ouarghga fait ressortir une forte concentration dans la province de Settata avec 49,9%, suivi, avec 38,1%, de la province de Khouribga et 11,9% de la province de Benslimane.

L'antenne OMPIC au sein du guichet d'aide à la création d'entreprise du CRI a délivré 203 CN contre 192 en 2003 soit une progression de 5,7%. La répartition sectorielle des certificats négatifs délivrés montre une prédominance du secteur des services (44,3%) suivi du secteur du commerce (40,8%) suivi de l'industrie 7,8%. Quant aux formes juridiques des certificats négatifs ; il en ressortent une prédominance des PP (personnes physiques) avec 42,8% suivi des SARL avec 38,9%, les SNC avec 17,7% et SA avec 0,5%

III. Activités du guichet d'aide aux investisseurs

39% des projets relèvent du secteur INDUSTRIEL

Au cours de l'année 2004, la Commission Régionale d'Investissement a instruit favorablement 140 projets d'investissement au niveau de la Région, ce qui représente une progression de 4% par rapport à 2003.

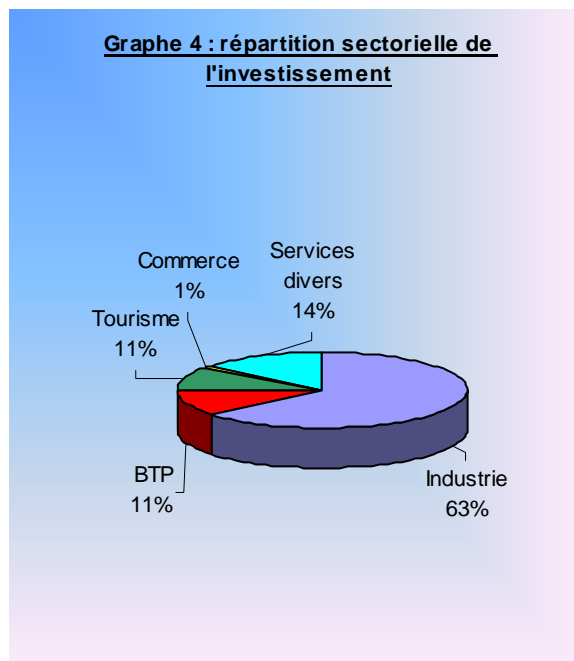
La répartition sectorielle des projets instruits avec avis favorable, montre une nette prédominance des demandes relevant du secteur industriel, avec 55 demandes, soit 39% du total des projets ayant reçu un avis favorable.

Ces projets industriels relèvent majoritairement du secteur de l'industrie agro-alimentaire, avec 24 demandes d'investissement (soit 44%) et du secteur de l'industrie chimique et para-chimique, avec 19 projets (soit 35%). Le secteur de l'industrie du Textile et Cuir y est représenté avec 6 projets, soit 11% des projets industriels ayant reçu avis favorable.

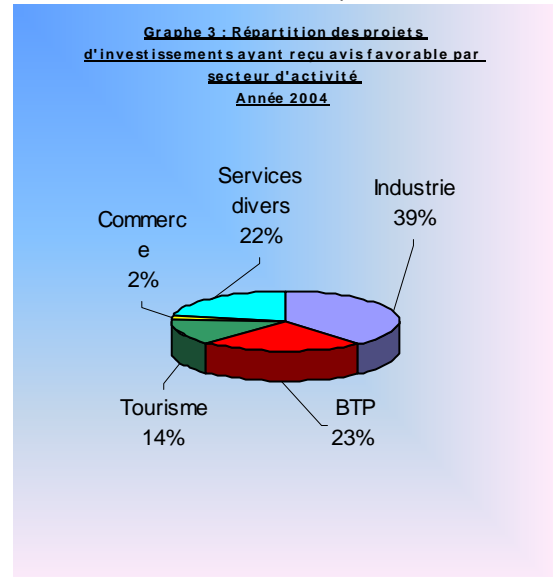
L'industrie est suivie du secteur du BTP, avec 32 projets instruits favorablement, soit 23%, presque au même niveau que le secteur des services, avec 31 projets, soit 22%.

Le secteur du Tourisme est représenté par 19 projets, ce qui correspond à 14% des demandes ayant reçu avis favorable.

La répartition par secteur, des montants d'investissement présentés par les demandes instruites avec avis favorable, révèle une nette prédominance du secteur industriel, ayant enregistré une augmentation de 104% par rapport à 2003, avec un montant d'investissement global de près de 5.2 milliards de DH, soit 64% du montant d'investissement global des projets ayant reçu un avis favorable en 2004.



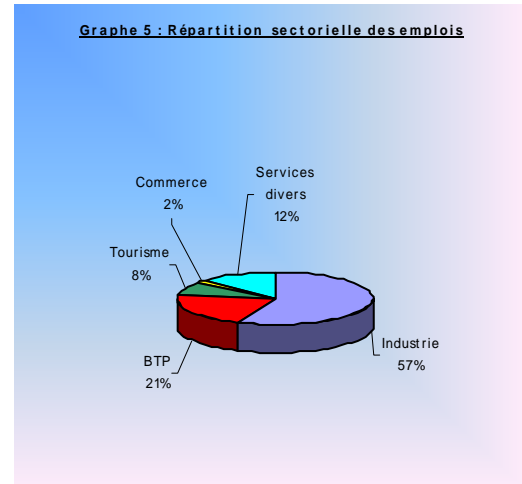
de 9% au montant d'investissement global présenté par les projets industriels ayant reçu avis favorable, assure un chiffre de l'ordre de 468,8 millions de DH.



Le secteur de l'ICPC, dont le montant global des investissements présentés a accusé, grâce aux projets de cimenteries, une amélioration de 129% par rapport à 2003, assure à lui seul 75% du montant d'investissement global enregistré par les projets industriels en 2004, soit 3,9 milliards de DH. Le secteur de l'ITC, en dépit de sa modeste contribution au montant d'investissement global de l'industrie (15%), soit 765,3 millions de DH, a enregistré une augmentation extraordinaire de 3227% par rapport à 2003. Cet progression est intimement lié à l'importance de la contribution du projet d'extension de l'unité SETTAVEX. (630 million MAD) Le secteur de l'IAA, avec une contribution

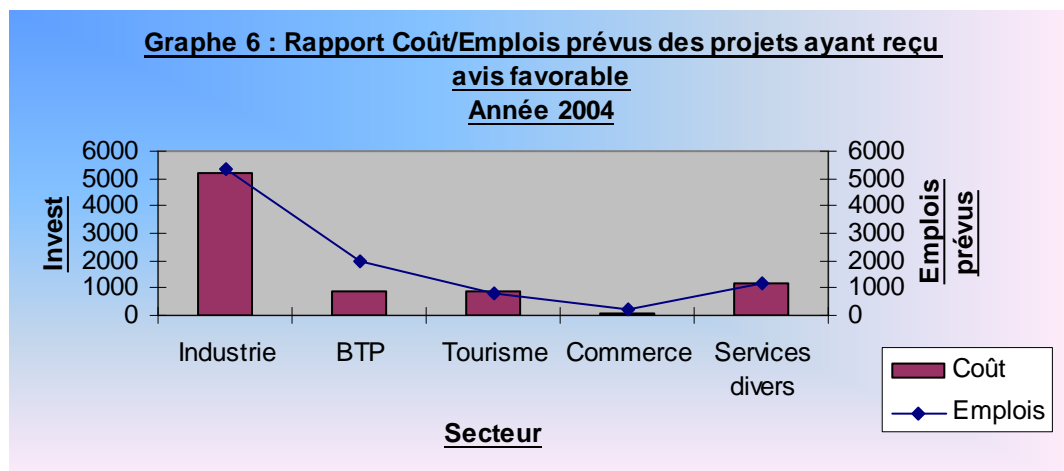
Par ailleurs, parmi les autres secteurs d'activité en dehors de l'industrie, seul le montant d'investissement global relatif aux projets relevant du secteur des services (14%), franchit le seuil d'un milliard de DH, accusant ainsi une augmentation de 571% par rapport à 2003. Les montants d'investissement globaux des projets concernant les secteurs du BTP (11%) et du Tourisme (11%) dépassent de peu le seuil de 0,8 milliard de DH.

En ce qui concerne les emplois prévus, il s'avère qu'en enregistrant une croissance de 29% par rapport à 2003, les projets relevant du secteur de l'industrie prévoient occasionner globalement 5335 postes d'emplois, ce qui correspond à 56% du total des emplois prévus. La répartition sectorielle des projets industriels montre que le secteur de l'ICPC, a connu une progression de 85% par rapport à 2003, serait en mesure d'offrir 51% de ces opportunités d'insertion, soit 2730 postes d'emploi, contre 27% pour les projets relevant du secteur de l'IAA, soit 1441 emplois prévus et 14% pour les projets concernant le secteur de l'ITC qui prévoient assurer 760 emplois, soit une hausse de 347% par rapport à 2003.



Les projets concernant le secteur du BTP, avec une progression de 76% par rapport à 2003, chiffrent 1957 emplois, soit 21% du total des emplois prévus par les projets ayant reçu avis favorable en 2004.

Les projets relevant des secteurs des services divers, du Tourisme et du Commerce ferment la marche, avec respectivement 12% (soit 1173 emplois prévus), 8% (soit 780 emplois prévus) et 2% (soit 200 emplois prévus) et une progression de 43% par rapport à 2003).



IV. Evénements 2004

Dans le cadre de sa politique de communication, le CRI a organisé et/ou participé à d'importants événements durant l'année 2004. Ces activités ont concerné les activités liées à :

- Séminaire de formation
- Participation aux salons et foires
- Mission de coopération à l'étranger
- Organisation de séminaires et colloques

Les principales activités sont récapitulées dans le tableau suivant par ordre chronologique :

Evénement	Organisateurs	Date	Lieu	Thème et nature de la participation du CRI
Séminaire de formation	Université al akhayine	14&15 janvier 2004	Safi	Formation sur la facilitation
Journée porte ouverte « bilan 2003 »	CRI Chaouia-Ouardigha	21 janvier 2004	Settat	Présentation du bilan du CRI de la Région Chaouia-Ouardigha au titre de l'exercice 2003 et présentation du plan d'action 2004
Journées d'étude « Gestion des villes »	ISCAE Casablanca	23&24 janvier 2004	Casablanca	- La Gestion des villes & de leur développement - « Marketing territorial » : présenté par Jelloul Samsseme ; Directeur du CRI Chaouia-Ouardigha
Assises Nationales du Tourisme	Ministère du Tourisme	12&13 février 2004	Casablanca	Secteur touristique au Maroc : Bilan et avancées vers l'horizon 2010
Journée d'étude	ENCG Settat CRI Chaouia-Ouardigha	18 février 2004	Settat	Université Hassan 1 ^{er} & Acteurs régionaux : Quelles voies de partenariat pour un développement régional durable ?
Journée de la Bourse	ENCG Settat	19 février 2004	Settat	Le marché boursier marocain face aux enjeux mondiaux
France Expo 2004	Ambassade de France au Maroc en collaboration avec la CFCI	10 au 13 mars 2004	Casablanca	- La semaine française au Maroc - Stand animé par le CRI
Rencontre entreprises & étudiants	ENCG Settat	24&25 mars 2004	Settat	Management des hauts potentiels : les best practices
Code de travail	CRI Chaouia-Ouardigha en collaboration avec la CCIS de Settat et Benslimane et l'Université Hassan 1 ^{er} de Settat	16 avril 2004	Settat	Les nouvelles dispositions du Code de Travail au Maroc
Rencontre Régional	Le CRI chaouia-Ouardigha et la CCIS	23 avril 2004	Settat	Les outils de financement de la mise à niveau

d'information	de Settat et Benslimane			
Voyage d'étude	USAID	20 avril au 1 mai 2004	Georgie & Caroline du Sud, Etats-Unis d'Amérique	Programme d'appui aux Centres Régionaux d'Investissement
Rencontre ASMEX/CCIS	CRI CCIS ASMEX	13 mai 2004	Settat	Promotion des exportations dans le nouveau contexte des Accords de Libre Echange
Journée de formation	CRI Chaouia-Ouadigha en collaboration avec le cabinet « Juris Finance Conseil »	20 mai 2004	Settat	Le nouveau Code de Travail : enjeux et perspectives
Séminaire de formation	- USAID - CRI Chaouia-Ouadigha	24 au 26 mai 2004	Settat	Formation au profit des cadres de Centres Régionaux d'Investissement
Rencontre semi annuelle des CRIs du Royaume	USAID	24&25 juin 2004	Tanger	Programme d'appui aux Centres Régionaux d'Investissement
Mission de partenariat à l'étranger	CRI, Conseil Régional Chaouia-Ouadigha et CCIS de Settat	27 juin au 2 juillet 2004	Etat de Brême, Allemagne	Développement de relations économiques entre la Région Chaouia-Ouadigha et l'Etat de Brême
Forum des Affaires Convergence, urbanisme et habitat	Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme	4 au 10 octobre 2004	Casablanca	« Stand animé par le CRI et L'agence urbaine de Settat autour du thème « Région Chaouia-Ouadigha : pôle d'investissement »
Journée d'information	CCIS de Settat et Benslimane en collaboration avec l'OMPIC	23 novembre 2004	Settat	Information et sensibilisation sur la nouvelle loi n°17/97 relative à la propriété industrielle au Maroc
Les Intégrales de l'Investissement	Direction des Investissements	1&2 décembre 2004	Rabat	L'investissement : un acte territorial
Salon International de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement	Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement	16 au 19 décembre 2004	Casablanca	Ressources 2004 : Planification, Gestion et Prévention « participation du CRI à travers l'animation d'un stand »

Annexes

TABLEAU N° 1 :
EVOLUTION DES CERTIFICATS NEGATIFS ACCORDES : 2003/2004

PROVINCE/ANNEES	2003	2004	Evolutions
Province de SETTAT	218	297	36,2%
Province de KHOURIBGA	211	227	7,6%
Province BENSLIMANE	71	71	0%
Antenne CRI	192	203	5,7%
TOTAL	692	798	15,3%

**TABLEAU N°2 :
CERTIFICATS NEGATIFS ACCORDES
PAR NATURE JURIDIQUE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE
AU TITRE DE L'ANNEE 2004**

NATURE JURIDIQUE/SECTEUR	INDUSTRIE	AGRI. ET PECHE	BTP*	EM*	TOURISME	COMMERCE	SERVICES DIVERS	TOTAL
Société à responsabilité limitée (SARL)	11	3	6	0	0	31	28	79
Société Anonymes (SA)	0	0	0	0	0	0	1	1
Société en nom collectif (SNC)	5	0	4	0	0	13	14	36
AUTRES	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTALES PERSONNES MORALES (1)	16	3	10	0	0	44	43	116
PERSONNES PHYSIQUES (PP)(2)	0	0	0	1	0	39	47	87
TOTAL (1)+(2)	16	3	10	1	0	83	90	203

*BTP : Bâtiment et travaux publics

EM : Energie et mines

TABLEAU N°3 :
CREATION D'ENTREPRISES PAR SECTEUR ET PAR NATURE JURIDIQUE
AU TITRE DE L'ANNEE 2004

Secteurs d'activités/ Catégories d'entreprises	Nombre d'unités par nature juridique					total général des unités (1) + (2)	Coût en MDH	Emplois générés
	SA	S.A.R.L	SNC	Total PM* (1)	PP (2)			
Industrie (1)	0	9	7	15	7	22		
Industrie du textile et cuir	0	1	1	1	0	1		
Industrie agroalimentaire	0	2	2	2	0	2		
Industrie du bois, papier et carton	0	2	1	3	4	7		
Industrie métallique métallurgique et électrique	0	2	5	7	3	10		
Industrie chimique et parachimique	0	2	0	2	0	2		
Autres secteurs (2)	0	51	13	64	117	181		
Agriculture et pêche	0	4	0	4	1	5		
Bâtiments et travaux publics	0	12	3	15	8	23		
Energie et mines	0	1	2	3	0	3		
Tourisme	0	1	0	1	0	1		
Commerce	0	15	6	21	22	43		
Services divers	0	18	2	20	86	106		
Total = (1)+(2)	0	60	20	79	124	203		

MDH:millions de dirhams

*PM:Personnes morales

**TABLEAU N°4:
EVOLUTION GEOGRAPHIQUE DE CREATION D'ENTREPRISE VIA LE CRI**

	Villes/Années	2003	2004	Evolutions
Province de SETTAT	Settat	33	71	115,1%
	Berrechid	51	98	92,1%
	Ben Ahmed	2	3	50%
	Total	86	172	100%
Province KHOURIBGA	Khouribga	7	20	185,71
	Oued Zem	1	1	0%
	Total	8	21	162,5%
Province BENSLIMANE	Benslimane	6	10	66,6%
	Total	6	10	66,6%
TOTAL REGION		100	203	103%

**TABLEAU N°5:
EVOLUTION CREATION D'ENTREPRISE VIA LE CRI
PAR RAPPORT RESSORT TRIBUNAUX REGION**

	SETTAT		BEN AHMED		BERRECHID		BENSLIMANE		KHOURIBGA		OUED ZEM	
	CRI	Tribunal	CRI	Tribunal	CRI	Tribunal	CRI	Tribunal	CRI	Tribunal	CRI	Tribunal
	71	466	3	65	98	674	10	293	20	424	1	211
Total ressort du tribunal	537		68		772		303		444		212	
%CRI \ Ressort Tribunal	13,2%		4,4%		12,7%		3,3%		4,5%		0,5%	
%CRI \ Région	10,2%											

**TABLEAU N°6:
REPARTITION DES PROJETS D'INVESTISSEMENT AYANT REÇU L'AVIS FAVORABLE
PAR SECTEUR ET PAR CATEGORIE D'ENTREPRISES AU TITRE DE L'ANNÉE 2004**

Catégories d'entreprises	Investissement < 200MDH			Investissement >= 200 MDH			Total		
	Nombre de projets	Investissement en MDH	Emplois prévus	Nombre de projets	Investissement en MDH	Emplois prévus	Nombre de projets	Investissement en MDH	Emplois prévus
Secteurs d'activité									
Industrie (1)	52	1 185,46	4 735	3	4 010,00	600	55	5 195,46	5 335
Industrie du textile et cuir	5	135,30	560	1	630,00	200	6	765,30	760
Industrie agroalimentaire	24	468,80	1 441	-	0,00	-	24	468,80	1 441
Industrie du bois, papier et carton	3	33,00	80	-	0,00	-	3	33,00	80
Industrie métallique métallurgique et électrique	3	49,00	324	-	0,00	-	3	49,00	324
Industrie chimique et parachimique	17	499,36	2 330	2	3 380,00	400	19	3 879,36	2 730
Autres secteurs (2)	80	1 027,25	2 360	5	1 916,80	1 750	85	2 944,05	4 110
Bâtiment et travaux publics	30	369,21	657	2	503,00	1 300	32	872,21	1 957
Energie et mines	-	0,00	-	-	0,00	-	-	0,00	-
Tourisme	17	200,85	480	2	654,80	300	19	855,65	780
Commerce	3	77,70	200	-	0,00	-	3	77,70	200
Services divers	30	379,49	1 023	1	759,00	150	31	1 138,49	1 173
Total = (1) + (2)	132	2 212,71	7 095	8	5 926,80	2 350	140	8 139,51	9 445

TABLEAU N°7:
MONTANTS DES INVESTISSEMENTS RELATIFS AUX PROJETS AYANT REÇU L'AVIS FAVORABLE
PAR NATIONALITE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITE
AU TITRE DE L'ANNEE 2004

Secteur d'activité	Industries de transformation	BTP	EM	Tourisme	Commerce	Services divers	Total
Pays							
Maroc	593,08	872,21	-	855,65	77,70	1 138,49	3 537,08
Suisse	2 200,00	-	-	-	-	-	2 200,00
Japon	150,00	-	-	-	-	-	150,00
Italie	120,00	-	-	-	-	-	120,00
Iraq	2,00	-	-	-	-	-	2,00
France	1 332,00	-	-	-	-	-	1 332,00
Espagne	696,38	-	-	-	-	-	696,38
Arabie Saoudite	102,00	-	-	-	-	-	102,00
Total Etranger	4 602,38	-	-	-	-	-	4 602,38
Total	5 195,46	-	-	-	-	-	8 139,51

**TABLEAU N°8:
COMPARAISON DES BILANS RELATIFS AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT
AYANT REÇU AVIS FAVORABLE: 2003/2004**

	2003			2004			Evolution		
	Nombre de projets	Investissement en MDH	Emplois prévus	Nombre de projets	Investissement en MDH	Emplois prévus	Nombre de projets	Investissement	Emplois prévus
Industrie (1)	55	2 542,53	4 150	55	5 195,46	5335	0%	104%	29%
Industrie du textile et cuir	2	23,00	170	6	765,30	760	200%	3227%	347%
Industrie agroalimentaire	22	720,18	1 838	24	468,80	1441	9%	-35%	-22%
Industrie du bois, papier et carton	0	0,00	0	3	33,00	80			
Industrie métallique métallurgique et électrique	8	102,50	668	3	49,00	324	-63%	-52%	-51%
Industrie chimique et parachimique	23	1 696,85	1 474	19	3 879,36	2730	-17%	129%	85%
Autres secteurs (2)	79	1 303,97	3 529	85	2 944,05	4110	8%	126%	16%
Bâtiment et travaux publics	36	588,15	1 110	32	872,21	1957	-11%	48%	76%
Energie et mines	1	1,50	15	0	0,00	0			
Tourisme	20	1 495,20	843	19	855,65	780	-5%	-43%	-7%
Commerce	2	20,50	140	3	77,70	200	50%	279%	43%
Services divers	20	169,62	1 421	31	1 138,49	1173	55%	571%	-17%
Total = (1) + (2)	134	3 846,50	7 679	140	8 139,51	9445	4%	112%	23%